



Vente d'un bien...qui tourne au cauchemar

Par **jquantin**, le **07/05/2008** à **22:52**

Bonjour, rnj'ai mis mon appartement à vendre dans une agence Guy Hocquet en septembre 2007 en exclusivité. rnAu bout de 3 mois rien. rnNous resignons donc avec cette même agence un mandat simple. rnL'agence fait partie d'un groupement et par ce fait une agence faisant partie de ce groupement nous presente des acquéreurs potentiels. rnNous signons donc un compromis avec ces personnes. rnrnLa date pour lever les conditions suspensives notemment l'obtention de leur prêt était fixée au 10/03/2008. rnrnLe 10/03/08, nous recevons un courrier de l'agence Guy Hocquet demandant à son confrère de bien vouloir lui fournir une copie de l'offre de prêt. rnrnLe 14/03/08, nous recevons une demande de prorogation de la part de l'agence intermédiaire que nous refusons de signer car il devait avoir une réponse de la banque le 17/03/2008 pour l'obtention du prêt. rnrnLe 21/03/08, nous apprenons que la banque à refuser le prêt. rnrnNous demandons alors une copie de la lettre à Guy Hocquet qui nous la fournit. rnrnCelle ci est daté au 20/03/2008. rnrnA ce jour l'acquéreur refuse de nous indemniser alors que le pret a été refusé hors délais et avec de fausses déclarations de la part des acquéreurs (revenus, declare etre salarié alors qu'il sont gérant de société, les bilans de la société sont catastrophiques...). rnrnDe notre côté, nous avons les interrets de notre nouvelle habitation qui s'accumule car nous avons fait un pret reventernrle sequestre est toujours bloqué à l'agence. rnrnLa perte financière pour nous est déjà de 5000 € en tenant compte du credit, des interets, des charges... rnrnQuestions : rnrnQue devons nous faire dans l'immédiat? rnrnPouvons nous demander des indemnités (10% du prix de vente)? rnrnPouvons nous garder le sequestre? rnrnMerci de vos réponses. rnrnjquantin